

Conditions générales de Prestation de services

Les conditions générales de prestations de services présentent les droits et obligations de l'entreprise-Créa Loca Déco spécialisée dans la location et installation de matériel de décos pour les évènements, inscrit aux répertoires des entreprises sous le numéro Siret 933 569 725 00015 ; ci-après désigné par le terme « Nous » ou par sa dénomination d'une part, et toute personne physique agissant dans le cadre d'une activité non professionnelle ci-après désigné par le terme « Client ».

Article 1 Objet

Les présentes conditions visent à définir les modalités dans lesquelles Nous accomplirons nos prestations suite à la demande expresse du Client. Les présentes conditions générales pourront être complétées, si besoin est, par des conditions particulières, qui dans ce cas seront annexées.

Article 2 L'acceptation

Les présentes conditions s'appliquent dès l'acceptation et la signature par le Client du devis que celui-ci soit gratuit ou payant. Elles seront mises à disposition du client au dos du devis dans le cas échéant sur notre site web.

Article 3 Conditions relatives au Client

Nos Clients devront être majeurs et capables, disposer de pleine capacité juridique ; Nous nous adressons exclusivement aux non-professionnels.

Article 4 Nature des prestations, date et lieu de la prestation

Les prestations que Nous fournissons ont pour but de répondre aux besoins du client en location de matériels et articles de décos dont il a besoin pour décorer leurs lieux de fêtes. Selon la demande du client soit les articles seront livrés uniquement et/ou installés.

Cette liste n'est pas exhaustive et Nous nous réservons le droit, d'ajouter, de supprimer ou de modifier tout service, si Nous le jugeons nécessaire, le Client sera informé de ces modifications si elles ont un impact sur lui.

Nous intervenons uniquement suite à une demande du Client, (*au domicile de celui-ci, et / ou au lieu de l'évènement*). La date et le lieu d'exécution des prestations sont convenus au préalable d'un commun accord par téléphone entre Nous et le Client.

Article 5 Devis préalable

Pour toute intervention un devis écrit sera établi. Ce devis précisera les coordonnées du Client, le détail des prestations, le détail des produits nécessaires ainsi que le coût total de l'intervention exprimé hors taxes et toutes taxes comprises. Le devis sera valable *1 mois*, durant lequel le Client pourra choisir de ne pas contracter ou de contracter.

A titre exceptionnel, le devis sera payant si sa réalisation nécessite *un déplacement ou une étude approfondie*. Dans tel cas le client en sera informé. Les prix seront communiqués au Client de manière écrite et seront déductible de la facture en cas de réalisation de la prestation.

Article 6 Acceptation du devis

Suite à sa réalisation, le Client devra s'il accepte la mise en œuvre de la prestation, signer le devis. Ce devis fixera le lieu, la date, les modalités, la durée et le prix de la prestation à réaliser. Il listera le matériel nécessaire à l'exécution de la prestation.

Article 7 Tarifs applicables

Les tarifs applicables aux prestations de Créo Loca Déco seront portés à la connaissance du Client avant toute intervention via un devis préalablement rempli et signé.

Tout devis préalablement établi sera valable pour une durée d'un mois, les prix s'entendent nets, TTC sur la base des tarifs en vigueur.

Nos déplacements dans un rayon de 10 km autour de notre entrepôt sont inclus dans le prix total du devis. Au-delà, un forfait déplacement supplémentaire sera appliqué *d'un Euro TTC* du kilomètre. S'il y a lieu de frais de péage, celui-ci sera facturé dans les frais de déplacement.

Article 8 Livraison, facturation supplémentaire et vérification sur place

Lors d'un rendez-vous de dépôt et de retrait de l'article, s'il n'y a personne et que notre équipe doit attendre au-delà de l'heure du rendez-vous, **vous serez facturé 45 euros TTC par demi-heure dépassée. Le chèque de caution ne vous sera pas remis si ce montant n'est pas réglé.**

De plus lors du retrait, les éléments doivent être rangés dans les boîtes de rangements tels qu'ils vous ont été livrés. Si cela n'est pas fait lorsque notre équipe est là **vous serez facturé 45 euros TTC par demi-heure d'attente dépassée. Le chèque de caution ne vous sera pas remis si ce montant n'est pas réglé.**

Lors de la reprise des articles la totalité du matériel sera vérifié pour vous permettre de retrouver sur place les éléments manquants. Si vous refusez cette vérification, elle sera faite à l'entrepôt et vous serez tenue de nous apporter les éléments manquants ou de payer le dédommagement.

Article 9 Paiement

Un acompte correspondant à *30%* du montant de la prestation sera exigible dès la signature du devis, les sommes restantes seront à régler par le Client dès la fin de l'intervention, soit en espèces, soit par virement ou par carte bancaire.

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le client au-delà du délai fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux de 15,00 % (par an) du montant TTC du prix d'acquisition figurant sur la facture seront automatiquement et de plein droit appliquées sans formalité aucune ni mise en demeure préalable, sans préjudice de toute autre action que le Fournisseur serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du client.

Article 10 Annulation, rétractation

En vertu de l'article L121-20 du code de la consommation, le Client dispose d'un délai de rétractation d'une durée de 14 jours dès la signature du devis. Dans le cas d'une rétractation intervenant en dehors de ce délai, le Client perdra le prix du devis et l'acompte versé. De plus, il est de la responsabilité du client de prendre une responsabilité civile qui le couvre s'il arrivait que sa prestation soit annulée. Quel que soit le motif d'annulation du client après s'être engagé, l'entreprise n'effectuera aucun remboursement après l'engagement du client et le délai de rétractation passé.

Article 11 Limites d'intervention

Nous nous réservons le droit de refuser et/ou cesser l'exécution de toute Prestation convenue si :

- Nous jugeons que les conditions de travail risquent de mettre en danger notre sécurité ou celle d'autrui.
- La demande du client n'est pas légale ou conforme à la législation en vigueur.

Cette liste n'est pas exhaustive. Dans le cas d'un refus d'intervention ou d'une cessation de la prestation de Notre part, aucun dommage et intérêt ne pourra être réclamé par le Client ; seules les sommes déjà versées au titre de paiement seront dues.

Article 12 Obligations du client

Le Client s'engage à mettre à disposition de Créo Loca Déco tous les moyens nécessaires pour la réalisation des prestations définies dans le délai convenu.

En outre le Client s'engage à régler le prix de la prestation suite à son exécution dans les conditions prévues à l'article 8.

Article 13 Responsabilité

Les prestations que Nous réalisons ne sont soumises qu'à une simple obligation de moyens et non à une obligation de résultat.

Il est convenu que Notre responsabilité peut être engagée uniquement pour les dommages directs et prévisibles résultant d'une commande. Est exclue l'indemnisation des dommages indirects subis par le Client. Nous ne serons en aucun cas responsables des dommages causés par une éventuelle inexécution par le Client de ses obligations.

Article 14 Force majeure

La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles de Crée Loca Déco.

Est un cas de force majeure, tout événement indépendant de la volonté de Crée Loca Déco et faisant obstacle à son fonctionnement normal au stade de la fabrication ou de l'expédition des produits.

Constituent notamment des cas de force majeure, les grèves totales ou partielles entravant la bonne marche de Crée Loca Déco ou celle de l'un de nos fournisseurs, sous-traitants ou transporteurs ainsi que l'interruption des transports, de la fourniture d'énergie, de matières premières ou de pièces détachées.

Dans de telles circonstances, Crée Loca Déco préviendra le Client, par écrit, dans les 24 heures de la date de survenance des événements, le contrat liant Crée Loca Déco et le Client étant suspendu de plein droit, sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement.

Si l'événement venait à durer plus de 30 jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat conclu par Crée Loca Déco et le Client pourra être résilié par la partie la plus diligente sans qu'aucune des parties puissent prétendre à l'octroi de dommages et intérêts.

Article 15 Incapacité de travail

En cas d'incapacité de travail, par suite de maladie ou d'accident, Crée Loca Déco se réserve le droit de modifier le calendrier en cours sans qu'il ne puisse être exigé par le Client le versement d'indemnités. Il est admis que Crée Loca Déco se doit d'avertir le Client dès le premier jour ouvrable de son incapacité.

Article 16 Garantie

Les Prestations que Nous fournissons sont couvertes par une garantie à compter du jour figurant sur la facture dans la mesure où le Client n'apporte aucune modification. Cette garantie conventionnelle ne fait pas obstacle aux garanties légales.

Article 17 Confidentialité

Les parties s'engagent réciproquement à une obligation générale de confidentialité portant sur toute information orale ou écrite, quelle qu'elle soit et quel qu'en soit le support, échangée dans le cadre de la prestation, et ce pendant toute la durée du contrat ainsi qu'après son échéance.

En conformité avec le règlement n°2016/679, dit Règlement général pour la protection des données (RGPD) et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les données à caractère personnel recueillies sur le site de l'entreprise font l'objet d'une déclaration auprès du Délégué à la Protection des Données (DPO) du Vendeur. Elles sont exclusivement à usage interne du Vendeur.

Les données personnelles collectées par le Vendeur peuvent l'être pour différentes finalités, selon les pages du site et les formulaires de recueil concernés.

Principalement, il s'agit de la gestion des demandes d'information.

Les données sont conservées pendant toute la durée de la relation établie, et jusqu'à 3 ans maximum après, selon la nature de la relation concernée.

Les données ainsi collectées ne seront ni cédées, ni échangées ou louées. Conformément aux textes susvisés, vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification, de suppression, de limitation ou de portabilité portant sur les données vous concernant. Ces droits peuvent être exercés en vous adressant à : Créo Loca Déco, en précisant dans l'objet du courrier « Droit des personnes » et en joignant la copie de votre justificatif d'identité :

-soit directement par courriel : **Créo Loca déco - 41 rue Jacquemars Giélée 59800 Lille**

-soit en nous écrivant à l'adresse mail: **crealocadeco@gmail.com**

Pour plus d'informations sur ses droits, le client peut consulter le site cnil.fr et s'il estime, après avoir contacté le Vendeur, que ses droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, le client peut adresser une réclamation à la CNIL.

Article 18 Propriété intellectuelle

Le Client garantit que l'exécution de la prestation ne sera pas constitutive d'une contrefaçon ou d'une violation des droits d'un tiers. Le Client déclare qu'il dispose notamment des droits et licences pour les images, logos, dessins...qui seront utilisés pour la réalisation de la prestation.

En tant qu'auteur de l'œuvre, Nous bénéficions de la législation applicable à la propriété artistique et aux droits d'auteurs. Nous pouvons donc exploiter notre œuvre par tout moyen, la reproduction ou la réédition de notre œuvre par le Client nécessite une convention expresse de notre part, et le paiement de droit d'auteur. Le droit que nous possédons sur notre œuvre n'est en aucun cas cédé.

Tous les documents fournis dans le cadre de l'exécution de la prestation sont destinés à l'usage personnel du Client, celui-ci s'engage à restituer en parfait état et à notre demande tous les documents qui lui ont été confiés pour la réalisation de la prestation

Article 19 Référencement

Le Client accepte que Créo Loca Déco puisse faire figurer parmi ses références les travaux accomplis dans le cadre de la présente prestation.

Article 20 Loi applicable

Les litiges découlant de l'application des présentes conditions relèvent du droit Français.

Conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, le consommateur, sous réserve de l'article L.612.2 du code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation, dans un délai inférieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès du professionnel.

Le prestataire a désigné, par adhésion enregistrée sous le numéro 70293/RV/2306, la SAS Médiation Solution comme entité de médiation de la consommation.

Pour saisir le médiateur, le consommateur doit formuler sa demande :

- Soit par écrit à : Sas Médiation Solution - 222 chemin de la bergerie - 01800 Saint Jean de Niost
Tel. 04 82 53 93 06
- Soit par mail à : contact@sasmediationsolution-conso.fr
- Soit en remplissant le formulaire en ligne intitulé « Saisir le médiateur » sur le site <https://www.sasmediationsolution-conso.fr>

Quel que soit le moyen de saisine utilisé, la demande doit impérativement contenir :

- Les coordonnées postales, téléphoniques et électroniques du demandeur,
- Le nom et l'adresse et le numéro d'enregistrement chez Sas Médiation Solution, du professionnel concerné,
- Un exposé succinct des faits. Le consommateur précisera au médiateur ce qu'il attend de cette médiation et pourquoi,
- Copie de la réclamation préalable,
- tous documents permettant l'instruction de la demande (bon de commande, facture, justificatif de paiement, etc.).